

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 06 05 005a

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 15
Pouvoirs 3
Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.

Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 27 mai 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER Françoise BOUVET Amélie RAPHANEL Yves REYMOND Justine JAMBON Michel BERAUDIER Ludivine GONNET Freddy COTTET Brigitte LAVIROTTE Monique MATUSZEZAK Caroline MICHON

Pouvoirs : Daniel DUFOUR à Monique MATUSZEZAK, Sylvain SAUNIER à Séverine PERNAUDAT Josette BALFIN à Guy TAVERNIER

Absents et excusés : Daniel DUFOUR Kevin COLSON Sylvain SAUNIER Medhi BELATROUS

Secrétaire de séance : Freddy COTTET

OBJET : Comité des Fêtes de Buellas : demande de gratuité et de subvention pour l'année 2026

VU la délibération numéro D20260428012 en date du 28 avril 2026.

Madame le Maire rappelle le courrier en date du 27 avril 2026 du comité des fêtes dans lequel l'association demande deux gratuités de location de salle des fêtes pour l'année 2026.

Madame le Maire rappelle le courrier en date du 5 mai 2026 du comité des fêtes dans lequel il demande une subvention de 2000 euros au titre de l'année 2026 pour couvrir la dépense liée au tir du feu d'artifice.

Considérant qu'aucune subvention n'a été versée pour l'année 2026 au comité des fêtes,

Considérant qu'aucune gratuité n'a été utilisée pour l'année 2026 au comité des fêtes,

Considérant que la facture de la location de la salle des fêtes pour le marché créatif et gourmand du 26 avril 2026 a déjà été mise par le service comptabilité.

Considérant que le comité des fêtes organise sa fête de l'été le 27 juin 2026, avec location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De verser une subvention d'un montant de 2000 euros au comité des fêtes au titre de l'année 2026. Les crédits budgétaires étant prévus au budget 2026.**
- **D'attribuer la gratuité de la salle des fêtes pour le marché gourmand et créatif du 26 avril 2026. Le montant de la location de la cuisine reste dû, un titre d'un montant de 140 euros sera émis.**
- **De rejeter le titre numéro 88 bordereau 25 émis le 29 avril 2026.**
- **D'attribuer la gratuité de la salle des fêtes au comité des fêtes pour la fête de l'été du 27 juin 2026. La location de la cuisine restant due, elle sera facturée pour un montant de 140 euros.**

Certifiée conforme aux écritures
Au registre sont les signatures
A Buellas, le 05 juin 2026
Nathalie AZNAR - Maire